



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts du Règlement annexé à l'Accord européen  
relatif au transport international des marchandises dangereuses  
par voies de navigation intérieures (ADN)  
(Comité de sécurité de l'ADN)****Quarante-deuxième session**

Genève, 21-25 août 2023

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN :  
autres propositions****Correction du terme « pump room »****Communication du groupe de travail informel des sociétés  
de classification ADN recommandées\* \*\*****I. Introduction**

1. Le groupe de travail informel des sociétés de classification ADN recommandées appelle l'attention sur le fait que, dans la version anglaise de l'ADN, on trouve plusieurs graphies pour le terme « pump room » (chambre des pompes) : « pumproom », « pump room » et « pump-room ».
2. Il serait préférable d'utiliser une seule et même graphie.

**II. Proposition de correction**

3. Par analogie avec le terme « engine room », il est proposé d'écrire « pump room ».
4. Dans l'ensemble de la version anglaise de l'ADN, on remplacera « pumproom » et « pump-room » par « pump room », et « pumprooms » et « pump-rooms » par « pump rooms ».

---

\* Diffusé en allemand par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2023/19.

\*\* A/77/6 (Sect. 20), tableau 20.6.

